

Convocation du 22 octobre 2018.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le 26 octobre 2018.

Le Maire,
Pierre DECOURSIER

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 26 octobre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre DECOURSIER, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : quinze.

Etaient présents : Mmes Marie-Paule GULYAS, Cécile LASSEGUES, Marilynne MAUMEGE, MM. Pierre COURET, Pierre DECOURSIER, Robert DESPLACES, Roger JOSSE, Loïc LARDY, Jean-Luc MATHIEU, Gilles PENOT

Excusés : MMES Stéphanie BOUSSARDON, Myriam BROGNARA (donne pouvoir à M. Loïc LARDY), Annie PHILIPPON (donne pouvoir à M. Pierre COURET), MM. Didier CHERON.

Absent : Mme Sylvie VERGNAUD

M. Loïc LARDY a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2018 a été adopté à l'unanimité.
(M. Roger JOSSE est arrivé à 20h45 et M. Gilles PENOT à 21h)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que deux points sont à ajouter à l'ordre du jour :

- EXTENSION DU PERIMETRE D'EVOLIS 23 – SPANC
- BAIL COMMERCIAL

RAPPORT DU MAIRE SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE CONSENTIES :

Pas de décisions prises dans le cadre des délégations du Maire.

APPEL A PROJETS « ECOLES NUMERIQUES INNOVANTES ET RURALITE »

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Dans le cadre du plan numérique pour l'éducation et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités territoriales concernées peuvent répondre, en lien étroit avec les académies, à l'appel à projets émis par l'Etat au titre des investissements d'avenir dans les écoles des communes rurales.

L'ambition de cet appel à projets est de faire en sorte que l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique concerne tous les territoires en tenant compte de leurs diversités et de leurs singularités. Il doit soutenir notamment les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école contribuant à la réussite scolaire par le

développement dans les ruralités de véritables territoires d'innovation pédagogique. Il permet également de favoriser la continuité entre l'école et le collège.

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 26 octobre 2018

Les projets pédagogiques, présentés dans le cadre des réponses à cet appel à projets, doivent reposer sur le volontariat des équipes pédagogiques concernées qui s'engageront avec le soutien des académies à mettre en œuvre les innovations pédagogiques proposées.

Le soutien financier de l'Etat couvre 50 % du coût du projet global et est plafonné à 7 000 € par école. Les projets soumis doivent représenter un investissement global s'élevant au minimum à 4 000 €.

À partir de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Considérant l'intérêt de favoriser l'innovation pédagogique et la transformation des pratiques pédagogiques de l'école au service de la réussite scolaire de tous les élèves,

Entendu l'exposé du Maire sur le projet d'équipements numériques de l'école,

- Décide à l'unanimité de répondre favorablement à l'appel à projets lancé par l'Etat au titre des « Ecoles numériques innovantes et ruralité » en présentant un dossier relatif à la fourniture et à la mise en place d'équipements informatiques innovants à l'école publique de Saint Agnant de Versillat,
- Sollicite une subvention auprès des services de l'Etat,
- Précise que l'achat des équipements ne pourra se faire sans accord de subvention.

INVESTISSEMENTS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a procédé à l'acquisition de praticables en remplacement de l'avant-scène de la Maison du Temps Libre.

Des barrières de style ont également été commandées, elles seront installées devant la mairie, le commerce et le gîte lors du réaménagement de la place en 2019.

Une trentaine d'assises de chaises de la Maison du Temps Libre seront remplacées.

Il rappelle le projet d'aménagement de la cuisine de la Maison du Temps Libre. Il précise que ce projet pourrait être subventionné au titre de la DETR 2019 donc réalisable en 2020 ou bien engagé sur des fonds propres ce qui permettrait de débiter les travaux dans de plus brefs délais.

Il demande à l'assemblée de réfléchir sur ce dossier : agrandissement ou modification de l'existant, quels matériaux seront utilisés...

DETR 2019

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les projets de travaux sur diverses voiries communales à réaliser en 2019.

Compte tenu des catégories d'investissements pouvant être subventionnées, un dossier peut être déposé pour les travaux suivants :

- Réhabilitation de diverses voiries communales, dont le financement serait le suivant :

- Voie communale n° 7 et 32 : Le Cluzeau-La Vergnolle-Route des Fougères	36 544,20 €
- Voie communale n° 9 : Le Boucheron-RD n° 72	33 579,20 €
- Places/Parking rue Marc Parrotin	7 239,70 €
- Voie communale La Villaugoueix	16 291,20 €
- Voie communale n° 24 : Peuplat-Noth	21 407,20 €

Montant H.T. prévisionnel des travaux :	115 061,50 €
Subvention DETR : 35%	40 271,52 €
Quote-part communale (dont TVA 20%)	74 789,97 €

Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la demande de subvention au titre de la DETR.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR.

Précise que cette opération sera inscrite au budget primitif de 2019.

ADOPTION NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS ET VALLEES OUEST CREUSE

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération en date du 17 septembre 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse a procédé à l'adoption de ses statuts.

Il donne connaissance à l'assemblée du tableau des compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le projet de statuts de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse,
- Autorise Monsieur le Président de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse à solliciter l'arrêté de Madame la Préfète pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du CGCT.

DESTRUCTION DES FRELONS ASIATIQUES : FINANCEMENT

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la recrudescence de signalement de nids de frelons asiatiques sur la commune.

À ce titre, il propose d'attribuer une aide financière aux propriétaires ou occupants du lieu où le nid serait présent dans la mesure où ces nids sont à proximité des habitations.

Le Conseil municipal charge monsieur le Maire de prendre contact avec les entreprises habilitées à la destruction des nids de frelons asiatiques afin qu'elles adressent une offre pour une intervention sur tout le territoire de la commune.

AVENANT MODIFICATIF N° 1 DIJON BTP CHAUFFERIE BOIS

Annule et remplace la délibération du 21 septembre 2018 visée le 01/10/2018

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis relatif à des travaux complémentaires de l'entreprise Dijon BTP,

Les travaux en question concernent des sujétions techniques non prévues,

Le montant de l'avenant est de 4 374,11€ HT soit une augmentation de 15 % du coût total du lot 1,

Le nouveau montant du lot 1 est de 33 534,87€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- Accepte l'avenant N°1 de l'entreprise Dijon BTP,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 de l'entreprise Dijon BTP.

REGLEMENT FACTURES EN INVESTISSEMENT

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée d'une facture d'achat de mobilier scolaire et de deux factures de réparation dans divers bâtiments communaux.

Étant donné la nature de ces achats, le Conseil municipal décide de régler les factures présentées qui sont respectivement de 421,67 € T.T.C., 748,56 € T.T.C. et 627,60 € T.T.C. en section d'investissement.

REFORME DE LA GESTION DES LISTES ELECTORALES

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU) en 2019. Il indique qu'à cette même date la commission communale des révisions des listes électorales n'existera plus et que seul le Maire vérifiera le bienfondé des demandes d'inscriptions.

En cas de recours contentieux une commission de contrôle sera chargée de statuer. Cette commission sera composée : d'un délégué de l'administration, d'un délégué du tribunal de grande instance et d'un conseiller municipal.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal désigne Monsieur Pierre COURET comme délégué communal au sein de la commission de contrôle.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- ECOLE AZERABLES :

Pour : 1 - Contre : 09 - Abstention : 02.

Monsieur le Maire présente un courrier reçu des élèves de l'école d'Azérables concernant une demande de financement pour l'organisation d'une classe découverte à Saint Palais sur Mer.

Après un vote par 1 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions, le Conseil municipal a décidé de ne pas accorder de subvention aux élèves de l'école d'Azérables.

- ASSOCIATION ARMANDALYS :

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire présente la demande de subvention reçue de l'Association Armandalys. Cette association anime différents ateliers artistiques le mercredi matin pour les enfants de 6 à 10 ans suite à la suppression des temps périscolaires. Il propose d'allouer une subvention exceptionnelle à cette association.

Le Conseil municipal propose d'accorder à cette association une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour l'organisation de ces ateliers.

CHAUFFERIE-BOIS ET RESEAU DE CHALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'avancement des travaux de la chaufferie bois et son réseau de chaleur. Il précise que le gros œuvre (dallage, plancher) est terminé, que les travaux d'enfouissement des réseaux ont été réalisés et que la chaudière a été livrée.

Il indique qu'actuellement les locaux scolaires sont chauffés à l'aide d'une chaufferie mobile mise en place par l'entreprise Trullen.

EMPRUNT

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de son intention d'emprunter afin de financer divers travaux, il demande l'autorisation à l'assemblée de consulter les établissements bancaires afin qu'ils nous établissent des propositions pour un emprunt de 120 000 € ou 140 000 € sur 12, 15 ou 20 ans ;

Le Conseil municipal autorise monsieur le Maire à consulter les établissements bancaires afin de nous faire des propositions pour un emprunt de 120 000 € ou 140 000 € sur 12, 15 ou 20 ans.

VENTE DE TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 23 mars dernier par laquelle le conseil municipal autorisait monsieur le maire à vendre un délaissé de chemin aux exploitants de la carrière de Condat moyennant la somme de 10 €. Il précise qu'il a pris contact avec le notaire Maître BONNET-BEAUFRANC et qu'il est dans l'attente de la suite à donner à cette affaire.

MOTION DE DEFENSE DU SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE EN CREUSE

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Une nouvelle fois, les collectivités, les usagers, les professionnels s'insurgent face à une volonté manifeste de remettre en cause le service public ferroviaire.

Les différents services de la SNCF font régulièrement l'objet de décisions confortant la volonté de désengagement des décideurs sur ce type de transport.

Ces décisions sont incompréhensibles particulièrement dans le contexte actuel où la Présidence de la République annonçait que La Creuse serait un exemple de revitalisation où tous les partenaires sont unanimes pour demander que la gare de La Souterraine soit une des priorités qui favorisera le développement économique de La Creuse et de sa Région.

Nous demandons, la réévaluation de la proposition de La Région Nouvelle Aquitaine concernant les temps d'ouverture des gares de La Souterraine (réduction de 50%) et de Saint Sébastien (fermeture définitive), Guéret

(réduction de 50%), soit 3 postes de vendeurs supprimés en Creuse, ce sont des équipements structurants, portes d'entrée de La Creuse sur l'axe POLLT et demandons une desserte avec des trains directs sur l'axe Bordeaux Lyon. Nous demandons le maintien des postes du premier train au dernier train desservant, afin de garantir l'accueil sur les sites ainsi que sa qualité pour le public, il est important que tous les billets soient vendus au guichet, sur les 2 trains ECO Paris Toulouse et Toulouse Paris qui desservent La Souterraine, les billets ne peuvent être pris que sur Internet.

Nous demandons que les 6 postes d'agents circulation soient maintenus en gare de La Souterraine en gardant la commande locale de la gare, postes essentiels pour la sécurité des usagers et des circulations. Ces postes sont absolument nécessaires pour la prise en charge des personnes à mobilité réduite, qui seront obligées de monter ou descendre à Limoges ou à Châteauroux et finir leur voyage en taxi d'où un désagrément et un surcoût supplémentaire.

Nous demandons que le quai 2 la gare de La Souterraine, qui dessert les trains en provenance de Paris soit rehaussé et entièrement rénové, évitant les nombreux accidents de personnes.

Nous condamnons le projet de fermeture de la ligne Felletin-Busseau sur Creuse pour 2022.

A l'heure où on est en droit d'espérer que notre ruralité soit préservée, confortée, nous ne pouvons accepter ces comportements qui ne respectent pas les moyens de nos territoires qui ne peuvent encore subir une dégradation supplémentaire.

A l'inverse, nous exigeons la mise en place d'une politique forte, ambitieuse pour un service public de transport ferroviaire voyageurs et fret de qualité pour tous, passant par le rétablissement de tous les arrêts, la rénovation des matériels, la mise en sécurité des gares et de leurs abords, le maintien des heures d'ouverture des guichets et l'ensemble des personnels. C'est vital pour notre territoire et pour la population.

Décision : La motion est adoptée à l'unanimité.

EXTENSION DU PERIMETRE D'EVOLIS 23 – SPANC – COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE CONFLUENCE

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes Creuse Confluence, déjà adhérente à Evolis 23 pour partie de son territoire souhaite étendre cette adhésion à l'ensemble de la Communauté de Communes Creuse Confluence, élargissant de ce fait le périmètre d'intervention d'Evolis 23. Cet élargissement est soumis à l'accord des adhérents d'Evolis 23 et il propose donc d'accepter cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter l'élargissement du périmètre d'Evolis 23 à l'intégralité de la Communauté de Communes Creuse Confluence, pour l'exercice de la compétence Assainissement Non Collectif.

EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « GEMAPI »

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Vu l'avis favorable de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 22 octobre 2018,

Vu le rapport d'évaluation des charges transférées relatif au transfert de la compétence « GEMAPI »,

Considérant que ce rapport ne peut être validé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseillers municipaux des communes membres dans un délai de trois mois à compter de sa notification

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse du 22 octobre 2018 relatif au transfert de compétence « GEMAPI ».

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL

Pour : 11 - Contre : 00 - Abstention : 00. M. Robert DESPLACES ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de bail commercial à passer avec Madame Ludivine DESPLACES, nouvelle locataire des locaux du commerce multiservices situé 5 rue Marc Parrotin et propose de fixer le montant du loyer mensuel à 310 € (trois cent dix euros).

Il précise que le nouveau preneur ne débutera son activité que courant novembre et qu'à ce titre il propose d'exonérer celui-ci du loyer du mois de novembre.

Il demande l'avis du Conseil municipal sur ces propositions.

Le Conseil municipal, accepte les termes du projet de bail commercial d'une durée de neuf ans, présenté par Monsieur le Maire,

Fixe le loyer mensuel du commerce multiservices de première nécessité, situé dans le local 5 rue Marc Parrotin, à 310 € (trois cent dix euros),

Décide d'exonérer le preneur du loyer du mois de novembre 2018,

Donne pouvoir au Maire pour signer le bail commercial avec Madame Ludivine DESPLACES, et à recouvrer le loyer chaque mois dont la recette correspondante sera imputée au chapitre 752 du budget principal.

QUESTIONS DIVERSES

- **COURRIER PREFECTURE - AMAC 23**

Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier reçu conjointement de la Préfecture de la Creuse et de l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse relatif aux regroupements de commune dans le département. Il en ressort que le délai octroyé aux maires était beaucoup trop court pour prendre position.

- **SITE INTERNET**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de faire appel à l'entreprise E-Dreams pour la mise en service du site internet qui s'est chargé de la conception et la réalisation du site internet. La commission communication propose de se réunir prochainement ;

- **INFORMATIONS EAU POTABLE**

Monsieur Roger JOSSE informe que la remise aux normes de la station de traitement sur la Gartempe et le projet de mise en service des forages avec traitement et station de refoulement sont estimés à 4 600 000 €. Il annonce que les subventions, Bassin Loire Bretagne, Etat et Département s'élèveraient à 3 000 000 € pour l'ensemble de ces 2 projets.

- **REPAS ET COLIS DES AINES**

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 25 novembre 2018 et qu'une légère augmentation du montant des colis est à envisager cette année.

- **COMMISSION SECURITE MAISON DES ASSOCIATIONS**

Monsieur Jean-Luc MATHIEU rappelle les prescriptions émises par la Commission de sécurité lors de la visite en juillet dernier de la Maison des Associations, à savoir : 1) Assurer le bon fonctionnement du téléphone 2) Présenter le rapport du contrôle des extincteurs 3) Installer un ferme-porte sur la porte coupe-feu du local de rangement. Il précise que les deux premiers points ont pu être justifiés quant au troisième, l'installation d'un ferme-porte est impossible. De plus, ce local est inaccessible au public.

Cependant, la commission d'arrondissement contre l'Incendie et les Risques de Panique dans les Etablissements Recevant du Public a émis un avis favorable.

- **ECLAIRAGE PUBLIC**

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire précise que l'entreprise PAROTON a été contactée pour la remise en service de l'éclairage public. Elle doit intervenir dans les prochains jours suivant le passage à l'heure d'hiver.

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 26 octobre 2018

Il propose un éclairage à partir de 6 heures jusqu'au levée du jour et une extinction à 21 heures 30 ainsi que la suppression totale de l'éclairage au village de La Cafarderie.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures dix minutes.

Le Maire, Pierre DECOURSIER	Le Secrétaire de séance, Loïc LARDY
------------------------------------	--